

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2016

L'an deux mille seize, le 5 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sophie MARTIN, Véronique PUJOL, Chantal PERNEGRE, Sylvie ORTIZ-BOUILLOT, Virginie BUSTILLO, Nathalie SCHYLER, Eliane SARNAC, MM. Serge FOURTON, Guy MOREAU, Santiago COMPADRE, Philippe POHER, Hoël BRU, Véronique LATOURNERIE (à partir de 20h35).

Absents : Jean-Pierre FABAREZ (procuration donnée à Serge FOURTON), Jean-Marie GAY (procuration donnée à Guy MOREAU), Allan SICHEL.

Sophie MARTIN est élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (29/02/2016) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Avis sur le projet de PLU de CANTENAC

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Compte administratif 2015 (n° 2016-04/01) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge FOURTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Claude BERNIARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	39 496,56 €	-	-	316 898,08 €	39 496,56 €	316 898,08 €
Opérations de l'exercice	235 543,07 €	249 323,75 €	1 005 800,18 €	1 171 909,55 €	1 241 343,25 €	1 421 233,30 €
TOTAUX	275 039,63 €	249 323,75 €	1 005 800,18 €	1 488 807,63 €	1 280 839,81 €	1 738 131,38 €
Résultats de clôture	27 715,88 €	-	-	483 007,45 €	-	457 291,57 €
Restes à réaliser	175 600,00 €	7 614,00 €	-	-	175 600,00 €	7 614,00 €
TOTAUX CUMULÉS	201 315,88 €	7 614,00 €	-	483 007,45 €	175 600,00 €	464 905,57 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	193 701,88 €	-	-	483 007,45 €	-	289 305,57 €

Nombre de voix :

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

2) Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2015 (n°2016-04/02) :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de voix :

Pour : 15

Abstentions : 0

Contre : 0

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 (n°2016-04/03) :

Le Conseil Municipal, et sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice financier de l'année 2015 ainsi qu'il suit :

1 - RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice - Excédent	166 109,37 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	<u>316 898,08 €</u>
- Résultat à affecter - Excédent	483 007,45 €

2 – INVESTISSEMENT

- D 001 (besoin de financement)	25 715,88 €
- Solde des restes à réaliser :	
Dépenses :	175 600,00 €
Recettes :	7 614,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL :	193 701,88 €

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat excédentaire	483 007,45 €
- En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette R 1068)	243701,88 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette R 002)	239305,57 €

<u>Nombre de voix :</u>

Pour : 15	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Arrivée de Véronique LATOURNERIE

4) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2016 (n° 2016-04/ 04) :

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

* **DÉCIDE** d'appliquer une augmentation de 2% sur les taux des taxes locales 2016, ce qui donne les taux suivants :

Taxe d'habitation :	13,72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,69 %

<u>Nombre de voix :</u>

Pour : 15	Abstentions : 0	Contre : 1
-----------	-----------------	------------

5) Subventions aux associations (n° 2016-04/05) :

Madame Véronique PUJOL présente à ses collègues le projet d'attribution des subventions établi par la commission, pour les associations locales, à savoir :

• Allegro Vocal :	1700,00 €
• Bouge Ton Cœur :	2000,00 €
• C.M.S (Foot) :	1200,00 €
• Club Les Jours Heureux :	500,00 €
• Comité des Fêtes :	3500,00 €
• Dojo Margaux :	1300,00 €
• E.S.M Danse :	700,00 €

- FNACA : 350,00 €
- Gymnastique volontaire : 200,00 €
- Marojallia : 850,00 €
- Médaillés militaires : 200,00 €
- Les Amis d'Anatole (SPA Pauillac): 380,00 €
- Sapeurs-Pompiers : 900,00 €
- Sports-Loisirs Margaux : 1000,00 €
- Syndicat de chasse : 350,00 €
- Margaux Loulous : 300,00 €
- Tennis Club : 1350,00 €
- UNC : 350,00 €
- Margaux Saveurs : 1900,00 €
- AITO Self Défense : 200,00 €
- Ptits Choux Loulous Doudous : 200,00 €

TOTAL : 19430,00 €

- CCAS : 10000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents l'attribution des subventions ci-dessus.

PRÉCISE que la somme de dix-neuf mille quatre cent trente euros est inscrite au budget de la commune à l'article 6574, et que la somme de dix mille euros est inscrite au budget de la commune à l'article 657362.

Nombre de voix :

Pour : 13

Abstentions : 2

Contre : 1

6) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (n° 2016-04/ 06) :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 376 981,60 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 055 002,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2016,

Vu le projet du budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 376 981,60 €	1 376 981,60 €
Section d'investissement	1 055 002,77 €	1 055 002,77 €
TOTAL	2 431 984,37 €	2 431 984,37 €

Nombre de voix :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 - charges à caractère général :	377572 €
Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés :	564607 €
Chapitre 022- dépenses imprévues :	80000 €
Chapitre 023- virement à la section d'investissement :	183314,38 €
Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections :	33646,51 €
Chapitre 65- autres charges de gestion courante :	111629,97 €
Chapitre 66 – charges financières :	25367,74 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles :	100 €

Recettes :

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté :	239305,57 €
Chapitre 013- atténuation de charges :	10000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	25000 €
Chapitre 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses :	76192 €
Chapitre 73- impôts et taxes :	779354 €
Chapitre 74- dotations, subventions et participations :	208639 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :	37000 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	1491,03 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Chapitre 001- solde d'exécution reporté :	25715,88 €
Chapitre 040 – opérations patrimoniales :	25000 €
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves :	3634 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées :	48632,89 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	12260 €
Chapitre 204- subventions d'équipement versées :	16000 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles :	923760 €

Recettes :

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :	183314,38 €
Chapitre 024 – Produits de cession :	150000 €
Chapitre 040- opérations d'ordre de transfert entre sections :	33646,51 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :	289482,88 €
Chapitre 13- subventions d'investissement :	198559 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées :	200000 €

7) Avis sur le projet de PLU de Cantenac (n°2016-0 4/07) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Cantenac en date du 2 février 2016 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cantenac,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cantenac composé du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, des orientations budgétaires, des documents graphiques, du règlement et de ses annexes,

Considérant que la commune de Margaux est consultée pour avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en tant que commune limitrophe, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Cantenac est compatible avec les perspectives de développement de Margaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme de Cantenac.

<u>Nombre de voix :</u>

Pour : 16	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Questions diverses :

- Commune nouvelle : Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de création d'une commune nouvelle regroupant Cantenac et Margaux était en bonne voie ; il convient maintenant de créer un comité de pilotage dans chaque commune, dans lequel seront impliquées les 2 secrétaires générales, afin de mettre en place une charte pour l'organisation de la nouvelle collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.